



Vol de matériel de skis loués

Par **luch63**, le **08/04/2013** à **10:44**

Bonjour,

J'ai loué du matériel de ski dans un magasin intersport en station. Ce matériel m'a été volé le midi en déjeunant.

Lorsque je suis allé au magasin, celui-ci m'a fait payé la paire de ski 350 €. Je lui ai alors demandé une assurance vol mais celui-ci m'a prétendu ne pas être assureur et qu'il n'y avait aucune assurance à souscrire. Je viens de lire le contrat de location du magasin et une clause indique qu'il existe bien une assurance vol pour ce genre d'incident.

Je n'ai pas été porté plainte à ce jour car mon assurance ne couvrait pas ce genre de dommages.

Que puis-je faire à ce jour?

Cordialement,

Par **moisse**, le **08/04/2013** à **17:34**

Avec un peu de chance, si vous avez payé par carte bancaire le contrat de location, il peut exister une assurance vol.

Pour le reste le vendeur n'a pas l'obligation de vous proposer un contrat "dommages/vols" et vous n'avez pas l'obligation d'en souscrire un lorsque l'option avec ou sans franchise existe.